

La situation économique : Délégué de la Suisse auprès des communautés européennes : M. L'Ambassadeur Soldati répond à nos questions

Autor(en): **Couvreu, Raymond / Soldati**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **40 (1960)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PREMIÈRE QUESTION

— Dans le premier numéro de 1960 de la « Revue économique franco-suisse », vous nous avez fait l'honneur, Monsieur l'Ambassadeur, de faire pour nous le point de la situation à l'aube d'une année qui s'annonçait particulièrement chargée. Depuis lors, plusieurs réunions économiques ont été organisées. Les Six, les Sept, les Vingt-et-un se sont retrouvés; la situation a évolué et quelles sont, selon vous, les perspectives pour l'avenir?

— Des travaux sont en cours sur tous les plans. Par rapport à la situation en janvier, il y a peut-être une amélioration, en ce sens que des procédures sont engagées et des dialogues ouverts, à vrai dire pour des solutions plutôt de nature pragmatique et précaire.

Les conférences économiques de janvier ont abouti à la création de deux comités. Celui des Vingt-et-un pour la réforme de l'O.E.C.E. s'est réuni les 24 et 25 mai pour examiner le Rapport des quatre Sages. Il a mis sur pied un groupe de travail au niveau des experts, qui a la charge d'élaborer un projet de convention rénovant l'O.E.C.E. Le Comité des Vingt-et-un pour les questions commerciales étudie la discrimination résultant de l'existence de deux groupes commerciaux. Son secrétariat a préparé une étude technique sur les conséquences et les dommages qui pourraient résulter des tarifs douaniers pratiqués par les Six et les Sept entre eux et vis-à-vis des pays tiers dès le 1^{er} juillet.

DEUXIÈME QUESTION

— Pensez-vous que les récents échanges de vue entre les Six et les Sept permettent d'entrevoir une ou des solutions aux problèmes précis des échanges commerciaux entre les deux groupes?

— Les déclarations des Six et des Sept, en ce qui concerne les problèmes européens, ont confirmé que les uns et les autres étaient favorables à la reprise des discussions. Mais la situation est encore chargée quant au fond. Les lignes des solutions sont loin de se dégager. On parle. Les problèmes de substance sont « encommissionnés ». Pour le problème fondamental à long terme, il n'y a pas d'évolution réelle dans les positions.

TROISIÈME QUESTION

— On a fait beaucoup de bruit en France et en Angleterre autour d'une éventuelle adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun; qu'en pensez-vous? Et si, prenant prétexte de l'article 42 de la Convention de Stockholm, qui l'y autorise, la Grande-Bretagne annonçait son intention de sortir de l'A.E.L.E., quelle serait l'attitude de la Suisse?

— La Grande-Bretagne a fait part de la possibilité de son entrée dans l'Euratom et la C.E.C.A., sous certaines conditions. En ce qui concerne le Marché Commun, nous pensons qu'une adhésion du Royaume-Uni au sens de l'article 237 du Traité de Rome poserait plus de problèmes à celui-ci qu'au Royaume-Uni.

QUATRIÈME QUESTION

— Vous avez, le 24 mai dernier, proposé, au nom de la Suisse, un projet de réforme de l'O.E.C.E. qui prévoit, d'une part, que les décisions et les accords conclus sous l'égide de l'ancienne organisation resteront en vigueur, d'autre part, que certaines activités commerciales seront maintenues :

— 1^o Pensez-vous que l'accueil favorable réservé par la majorité des délégués à votre projet, ou tout au moins à son fond, lui donne des chances d'être pris en considération?

— La Suisse a en effet proposé un projet de convention qui fait suite, et je dirais entraîne un peu plus loin le mémorandum des quatre Sages. Présenté d'abord à Lisbonne, l'accueil des Sept lui a été favorable. Non pas d'une manière automatique et totale, cela va de soi. Il ne s'agit pas d'un plan des Sept, mais d'une contribution suisse dans une optique générale, « océenne ». Le projet suisse ne prétend pas être retenu « in globo », il vise moins la lettre que l'esprit. Nous souhaitons que l'organisation rénovée réaffirme ses compétences commerciales. Sous quelle forme, dans quelle mesure? Nous savons ce que nous souhaitons, le résultat dépend des autres. Le projet suisse aura eu l'effet d'un catalyseur, permis un certain regroupement des thèses positives latentes, dans la majorité des pays européens. Le projet précise les possibilités d'aide aux pays sous-développés. M. Petitpierre, dès sa première intervention en janvier, avait laissé entendre l'importance que nous attribuons à cet aspect des activités de l'O.C.E.D. Il ne

Délégué de la Suisse auprès des Communautés européennes,

M. l'Ambassadeur Soldati répond à nos questions

s'agit pas pour nous de sous-estimer cette activité (on l'a laissé entendre). Au contraire, de la préciser par une politique commerciale non discriminatoire à l'égard des pays à bas salaire.

— Séduisant peut-être, ce qui est nouveau n'est pas fatalement meilleur et plus efficace que ce qui est ancien. Dans le cas de l'O.E.C.E., l'expérience du passé légitime l'idée que l'on doit conserver certaines choses éprouvées pour la nouvelle organisation. Un tri doit être fait, bien sûr, mais les réalisations obtenues justifient l'argument qu'il y a dans les méthodes et les décisions, dans l'esprit O.E.C.E., des éléments qui doivent être maintenus. On a eu la preuve que l'utilisation de ces méthodes peut donner des résultats. Profitons-en. Du climat actuel, quelques-uns dégagent l'idée qu'avec la convertibilité il y a eu rupture avec le passé. Or celle-ci n'est que la concrétisation d'un état de choses auquel on est arrivé peu à peu. Les faits économiques restent. L'interdépendance et la nécessité de coopération et de disciplines communes aussi. Ce n'est pas parce que nous sommes arrivés à la convertibilité que les faits économiques ont changé, ou les récessions bannies à jamais.

— Le G.A.T.T. est une conférence de 40 États et non une organisation. L'O.E.C.E. est un instrument permanent de négociation, capable de prendre des décisions au jour le jour. Il permet de suivre la politique commerciale de ses membres (les plus intéressés au commerce international) de façon plus continue et plus approfondie que le G.A.T.T. Il s'agit en fait d'un renforcement indirect des dispositions de procédure du G.A.T.T., valable pour les pays les plus forts, qui doivent s'astreindre à des disciplines plus strictes, d'après une optique qui en ferait bénéficier la zone dollar, comme les pays à bas salaire du monde entier, partenaires nécessaires de l'économie libre. C'est un instrument permettant de réaliser plus rapidement les objectifs que le G.A.T.T. impose à ses membres.

— Un des objectifs de la transformation est d'y faire entrer les États-Unis. Actuellement les États-Unis, le Canada, les pays européens étudient le problème de savoir jusqu'où les engagements à prendre pourront aller pour qu'ils restent acceptables pour tous. C'est un des points principaux de la négociation. Cet aspect du problème jouera un rôle considérable dans l'esprit des négociateurs. Ce qu'il y a de certain, les rencontres des 24 et 25 mai l'ont prouvé, c'est que les États-Unis comprennent aujourd'hui la position des pays européens mieux que ce n'était le cas lorsqu'ils ont préparé le dossier de la négociation. Les déclarations du délégué américain ont témoigné d'une grande ouverture d'esprit à l'égard de l'ensemble des pays européens. C'est un fait encourageant. En matière commerciale, il n'y a pas de différence fondamentale entre la thèse des États-Unis et celle de notre pays.

En un mot, si nous voulons veiller d'une part à ce que l'examen de la discrimination, dans le Comité commercial des 21, mène à autre chose qu'à la réorganisation de l'O.E.C.E., d'autre part, notre souci est qu'il y ait régénération et non pas euthanasie. La nécessité des grands espaces économiques est réelle. Nous l'acceptons, elle postule le renforcement des grandes organisations.

— 2^o Que répondez-vous à ces opposants qui affirment qu'il faut regarder vers l'avenir et les tâches nouvelles et ne plus s'attacher au passé?

CINQUIÈME QUESTION

— Pour répondre aux arguments de ceux qui voudraient voir l'O.E.C.E. rester le forum commercial européen, certains opposants affirment que c'est maintenant l'affaire du G.A.T.T. : Qu'avez-vous à répondre à cet argument et comment envisagez-vous les activités côte-à-côte de ces deux organisations?

SIXIÈME QUESTION

— Si l'O.C.E.D. conserve des compétences commerciales, ne risque-t-on pas de voir les États-Unis refuser finalement de ratifier la convention?

*Propos recueillis
par Raymond Couvreur,
chef des services d'informations de la
Chambre de commerce suisse en France*



*Où! trop heureux vraiment, s'il savait son bonheur,
Serait le paysan! Sans querelle et sans heurt,
Terre vient le combler de toute subsistance.
Il n'a point de palais dont la fière apparence
Cache mal le flot noir des clients agités.
Il ne peut caresser les panneaux incrustés,
Les lourds tapis dorés ni les bronzes d'Ephyre.
De laine sans teinture il lui faut se suffire
Et l'huile à la cannelle est trop chère à ses yeux.
Mais il a le repos, l'air, la paix en tous lieux,
La bonne vie à qui l'on a fait confiance,
Des grottes et des eaux la fraîche souriance,
Et le bœuf qui mugit, et le somme à midi
A l'ombre du vieux tronc, mollement assoupi.
Il débûche au fourré le sanglier sauvage,
Durcit patiemment sa jeunesse à l'ouvrage,
Apprend l'austérité des fiers renoncements,
Et le respect des dieux et l'amour des parents,
C'est chez lui que Justice aurait vécu sur terre...!*

VIRGILE
Géorgiques II 458